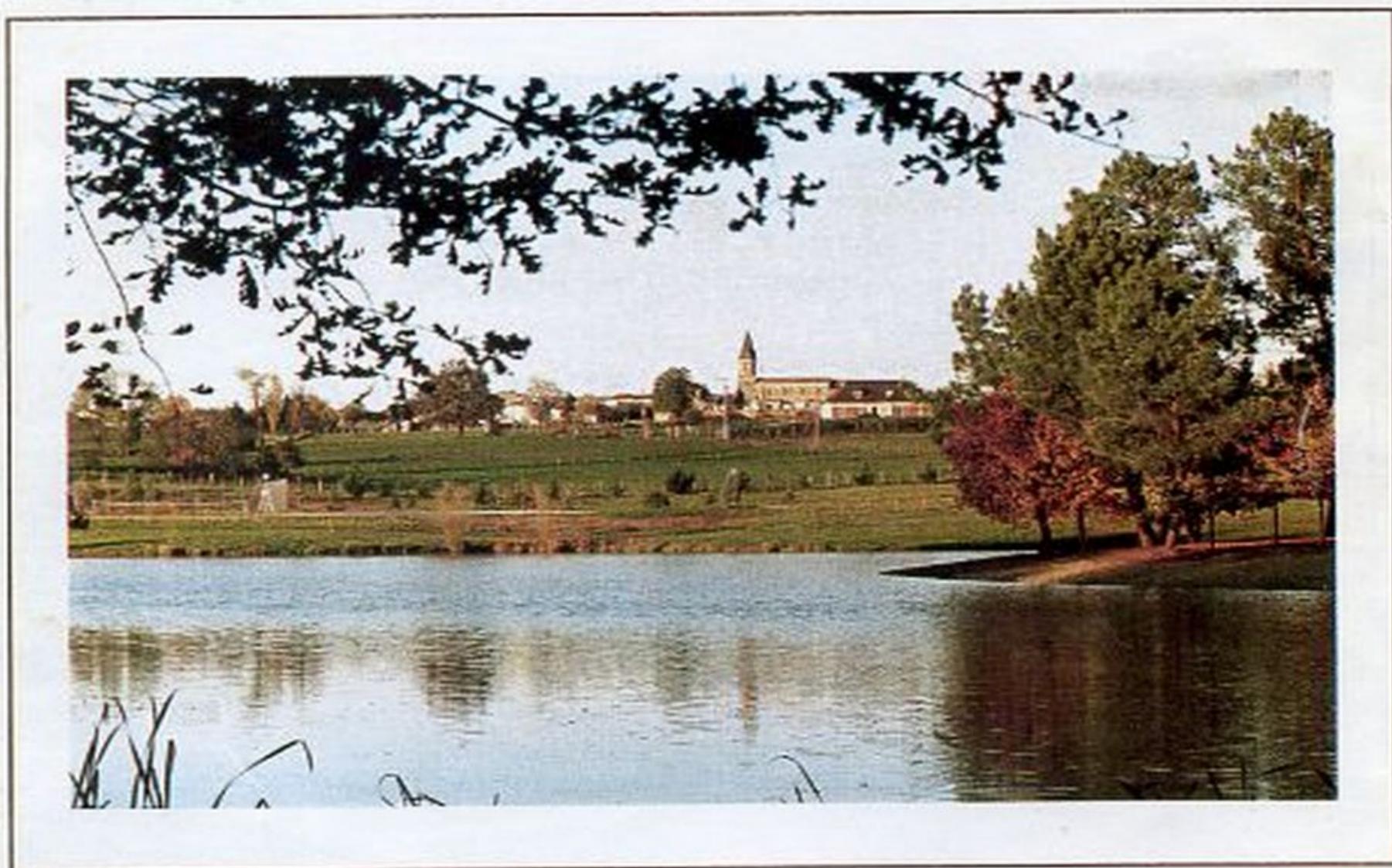


# SAINT-CHRISTOPHE DE DOUBLE



1998

Les Echos du Bourg

# SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE LES ECHOS DU BOURG

Numéro 6

décembre 1998

## 1998, une année bien remplie

Renée HURTAU, Adjointe au Maire

Au nom de Monsieur le Maire et de toute l'équipe municipale, je vous présente nos vœux les plus sincères pour une bonne et heureuse année.

Que cet an nouveau soit porteur de joies, de satisfactions et de paix.

Chaque année, nous nous efforçons d'améliorer notre cadre de vie et de répondre au mieux à vos attentes en fonction des possibilités qui nous sont attribuées.

1998 a vu l'aboutissement de projets qui ont pu être réalisés grâce à l'apport de subventions :

- agrandissement de l'espace d'accueil du centre nautique
- réfection de la V.C. n°3 dite « route du stade »
- renforcement et revêtement des pistes forestières de Bonneau et des Marsis

### DANS CE NUMERO

- 1 Les Vœux de la Municipalité
- 2 Au conseil Municipal
- 7 Informations communales
- 11 Amélioration de l'habitat ancien
- 12 Education - Jeunesse
- 13 Vie paroissiale
- 13 Etat civil
- 14 Vie associative
- 16 Au fil de notre histoire

Pour vous apporter un service mieux adapté aux besoins actuels, nous avons fait l'acquisition d'une turbo-tondeuse, d'une perche élagueuse télescopique, d'un photocopieur plus performant et d'un lecteur-reproducteur de micro fiches cadastrales. Le personnel dont nous apprécions les compétences peut disposer de matériel indispensable pour travailler avec efficacité.

Des panneaux d'affichage que vous avez pu découvrir dans les villages ou à la croisée des routes vont permettre de mieux diffuser l'information.

En 1999, nos projets vont porter plus particulièrement sur l'entretien des bâtiments communaux et seront élaborés selon des priorités définies par les élus.

En ce qui concerne le réseau, nous allons continuer le programme prévu et procéder à des améliorations qui ne peuvent se concevoir que par étapes et dans la continuité.

A partir de cette année, la convention d'aménagement de bourg qui constitue un pacte d'avenir va retenir notre attention. Notre candidature ayant été acceptée par la commission permanente du Conseil Général, le déroulement de la procédure va se poursuivre avec l'intervention d'un comité de pilotage. Il s'agit de planifier sur trois ans des travaux d'aménagement en partenariat avec le département qui nous assure de son soutien.

Ensemble, nous voulons faire vivre Saint Christophe. Merci à tous ceux qui assument des responsabilités pour contribuer à l'accomplissement de cette mission.

Soyons confiants en l'avenir et allons de l'avant.

*Vive 1999  
Et  
Bonne Année*

## LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 5 janvier 1998 :*

**VOIES COMMUNALES N° 3, 7 et 208 :** Le Conseil Municipal décide la réalisation en 1998 d'une première tranche de travaux correspondant à l'assainissement pluvial, au renforcement et au revêtement de la voie communale n° 3 du Bourg au Pin, et retient pour la dévolution de ces travaux la procédure de consultation d'entreprises sous forme de marché négocié.

**SUBVENTION AU COLLEGE DE COURTRAS :** Une subvention est accordée au Collège Henri de Navarre pour un projet de classe transplantée en Auvergne du 4 au 7/5/98.

**BATIMENTS COMMUNAUX :** Le Conseil donne son accord pour des travaux de balayage et démaillage de la toiture de l'église au produit pulvérisé.

**CIMETIERE :** Après étude du plan du cimetière établi par Melle HURTAU, le conseil décide d'engager une procédure afin de reprendre les concessions non entretenues.

**VOIRIE RURALE :** Le tableau des chemins ruraux devant être établi sous la responsabilité du Subdivisionnaire de la D.D.E, une étude réalisée par ses services a été déposée en Mairie. Elle comprend quatre dossiers : 1°/ Chemins ruraux existants déjà et numérotés 2°/ Chemins ruraux existants à numérotiser 3°/ Propositions du Bureau de l'Association Foncière de classement de chemins d'exploitation en chemins ruraux 4°/ Propositions pour intégration de divers autres chemins

**CENTRE NAUTIQUE MUNICIPAL :** Le Conseil Municipal, décide le renouvellement pour 1998 de l'autorisation précédemment accordée à Mme Hélène DUBOZ d'exploiter le stand 'La Pomme de Pin' au Centre Nautique et de Loisirs pour assurer le commerce suivant : Débit de boissons, licence 3 et licence à emporter, Location au public d'engins nautiques non motorisés.

**DIRECTIVE « HABITATS – FAUNE – FLORE » RESEAU NATURA 2000 :** Le Conseil Municipal, a pris acte de la nouvelle consultation engagée par Monsieur le Préfet dans le cadre de la mise en œuvre du réseau européen d'espaces protégés, dit « NATURA 2000 ». Il constate que la première consultation, effectuée en 1996, avait abouti au gel du dossier par le gouvernement : les points litigieux et les inconnues concernant ce dossier n'ont pas pour autant été levés depuis. En octobre 1997, une première liste de sites « NATURA 2000 » a été transmise à BRUXELLES sans concertation locale

préalable. C'est pourquoi, après avoir pris connaissance de la cartographie des sites pré-inscrits à l'inventaire du réseau NATURA, le Conseil Municipal :

1°/ **DEMANDE** aux services de l'Etat et aux scientifiques chargés de la rédaction de la fiche technique propre à chaque site de justifier les choix de cet inventaire, ses délimitations cartographiques précises (à l'échelle cadastrale) et de préciser les activités constituant des « menaces » ou susceptibles de « perturber » les habitats et espèces identifiés dans la zone délimitée sur la commune.

2°/ **REFUSE** de cautionner toute procédure de transmission des sites à BRUXELLES tant que des assurances n'auront pas été fournies sur la définition à donner à la notion de « perturbation » des espèces (prohibée sur les sites transmis) au regard des activités agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques, cynégétiques, touristiques, ou en matière d'aménagement et d'équipement et sur l'absence de valeur juridique et scientifique donnée aux sites à transmettre ainsi que sur le caractère non contraignant de cette transmission, avant toute désignation officielle.

*Séance du 6 février 1998 :*

**TRANSPORTS SCOLAIRES :** Le Conseil Municipal accepte une augmentation de tarif de 1.24 % à effet du 1<sup>er</sup> septembre 1997.

**SUBVENTION AU COLLEGE DE COURTRAS :** Une subvention de 2250 F. est accordée pour les enfants de la Commune participant au séjour linguistique en grande Bretagne (Canterbury) du 29 mars au 3 avril.

**REMEMBREMENT DE LA ROCHE CHALAIS :** Suite à l'enquête publique concernant la pré-étude réalisée sur la zone forestière incendiée en avril 1990, le conseil donne avis favorable au dossier présenté par la commission d'aménagement foncier de LA ROCHE CHALAIS (24) sous réserve que le cours du ruisseau « Le Chalaure » limitrophe des deux communes ne soit pas modifié.

**O.P.A.H. DU LIBOURNAIS :** Dans le cadre de cette opération, trois types de subvention peuvent être attribuées pour la création ou la rénovation de logements locatifs :

1°) **25 % du montant des travaux éligibles pour des logements dont les loyers seront fixés librement par le propriétaire**

2°) **35 % pour des logements dont les loyers seront conventionnés**

3°) **70 % pour des logements destinés à un public à très faibles ressources.**

Pour le second cas, le conseil décide, avec l'aide de l'A.N.A.H. et du Conseil Régional d'Aquitaine, de faire bénéficier les propriétaires bailleurs d'une bonification qui portera le taux de subvention à 45 %, en en prenant 2.5 % à sa charge (Voir également page 11 du présent bulletin).

**MOUVEMENTS DE TERRAIN CONSECUTIFS A LA SECHERESSE :** Monsieur le Maire présente une étude géotechnique qu'un administré a fait réaliser suite à l'évolution de fissures dans les murs de sa maison. Il ressort de ce rapport que les désordres peuvent être attribués à un assèchement excessif des terrains évolutifs de surface causé par un déficit hydrique.

Le Conseil Municipal, Considérant que les sols de la commune constitués en surface d'un recouvrement argilo-sableux surmontant une couche d'argile, ont la propriété de changer de volume en fonction de leur humidité demande la reconnaissance l'état de catastrophe naturelle, sur l'ensemble du territoire communal, pour mouvements de terrains différentiels dus à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

**ELECTION AU CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE :** Michel PAPILLAUD est désigné en tant que délégué du Conseil Municipal au sein de la commission communale chargée de l'établissement de la liste électorale.

#### *Séance du 12 mars 1998*

**VOTE DES QUATRE TAXES :** Après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 1998 à chacune des quatre taxes directes locales précédemment étudiés en commission des finances, le Conseil Municipal décide de reconduire des taux identiques à ceux de 1997 par 12 voix pour, et deux abstentions. Il en résulte un produit fiscal attendu de 463 353,00 F. sans augmentation du fait de la commune.

**COLLECTE DES DECHETS MENAGERS :** La participation demandée par le SICTOM pour l'année 1998 est de 170 163 francs, en hausse constante. Après délibération, le conseil fixe, par 13 voix pour et une voix contre, à 170.000 F. la somme qui sera recouverte auprès des administrés.

**EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE :** Vu les dispositions du Code Général des Impôts notamment l'article 1464 qui prévoit pour les communes classées territoire rural de développement prioritaire, ou situées dans une zone éligible à la prime d'aménagement du territoire, la possibilité d'exonérer de la part communale de taxe professionnelle certaines opérations dans le secteur artisanal ou commercial concernant l'extension, la création, ou la reprise d'établissement par une entreprise exerçant le même type d'activité, le Conseil Municipal décide que l'exonération de la part communale de taxe professionnelle soit accordée sur une durée de deux ans.

**FDAEC :** La réunion cantonale présidée par M. BARRAU, conseiller général, a permis d'envisager l'attribution à la commune au titre du fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC), de la somme de 104 305 francs qui sera affectée intégralement à des travaux de voirie.

**DERATISATION DES LOCAUX SCOLAIRES :** Le contrat souscrit avec l'entreprise D.C.G. de LA ROCHE CHALAIS, pour la dératisation des locaux scolaires (écoles, cantine, caves, logements de fonction...) est reconduit pour une durée de cinq ans au même tarif.

**FINANCES :** Les crédits nécessaires aux dépenses suivantes seront repris au budget primitif 1998 :

- Revêtement de la voie d'accès au restaurant La Forêt
- Acquisition d'une turbotondeuse pour l'entretien des bordures de routes.

**DEFI SPORT :** Le Conseil Municipal décide d'inscrire la commune au DEFI SPORT AQUITAINE 1998 qui se déroulera le samedi 16 mai au Centre nautique, sous la responsabilité du Comité d'Organisation des Loisirs.

#### *Séance du 7 avril 1998*

**COMPTE DE GESTION 1997 :** Le compte de gestion pour la commune et le service assainissement dressé par M le Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

**COMPTE ADMINISTRATIF 1997 :** Le Conseil municipal adopte par 13 voix pour, et une voix contre (M. PAPILLAUD) le compte administratif, établi pour la deuxième année en comptabilité M14, lequel peut se résumer comme suit:

**Section fonctionnement :**

**Recettes 2.491.200,74 F. Dépenses 1.786.903,58 F.**

**Section d'investissement :**

**Recettes 895.632,00 F. Dépenses 573.996,37 F.**

**Ce qui représente un excédent global de clôture de :  
1 025 932,79 F.**

**AFFECTATION DU RESULTAT 1997 :** Le conseil Municipal, constatant que le compte administratif de l'exercice 1997 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 704.297,16 F. et un besoin de financement de la section d'investissement de 457.954,56 F. comprenant notamment les restes à réaliser en dépenses de 1.596.590,19 F. et en recettes de 817.000,00 F. décide d'affecter à la section d'investissement la somme de 457.955,00 F. et de reporter en section d'exploitation l'excédent disponible de 246 .342,00 F.

**BUDGET PRIMITIF 1998 :** Après lecture et discussion, le projet de budget primitif 1998 étudié en commission des finances est refusé par les élus.

Il est décidé de convoquer le Conseil Municipal à une date ultérieure pour le vote d'un nouveau projet de budget.

#### ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF:

En ce qui concerne le service public d'assainissement, le compte administratif de l'exercice 1997 (comptabilité M49) présente un excédent global de 113.435,35 F. Il est voté à l'unanimité, et s'établit comme suit :

##### Section d'exploitation :

Recettes 60 243,31 F. Dépenses 50 664,96 F.

##### Section d'investissement :

Recettes 398 788,58 F. Dépenses 294 931,58 F.

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :** Le Conseil Municipal ne décide aucune augmentation de la surtaxe d'assainissement, et adopte le projet de budget annexe qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi en Section d'exploitation à 61.910,37 F. et en Section d'investissement à 110.511,06 F.

**AMENAGEMENT DE BOURG :** Le Conseil Municipal, conscient de la nécessité d'engager une réflexion sur l'aménagement du Bourg, décide de poser la candidature de la commune à une procédure du Conseil Général appelée Convention d'Aménagement de Bourg. Qui prévoit la réalisation d'une étude préalable faisant ressortir les projets à réaliser à l'aide fiches « actions » chiffrées, dont certaines serviront ensuite à l'élaboration d'une convention qui identifiera les projets sur trois ans.

#### PRELEVEMENTS D'EAUX SOUTERRAINES :

Au regard de la Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 1998, article 5, Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier relatif à l'enquête publique ouverte du 15 au 29 avril 1998 en vue de régulariser la situation des prélèvements non déclarés d'eaux souterraines aux fins d'irrigations des cultures.

**ZONES SPECIALES DE CONSERVATION :** Le Conseil Municipal s'associe à la démarche de la Fédération Nationale des communes forestières qui demande à Mme VOYNET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de restaurer la concertation, et de communiquer aux propriétaires concernés les propositions de zones spéciales de conservation retenues en application de la Directive NATURA 2000.

#### *Séance du 10 avril 1998*

**BUDGET PRIMITIF 1998 :** Le budget de la commune est adopté par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents moins une abstention (M. MESNIER). Il s'établit en fonctionnement à 2 271 101,00 F. et en investissement à 2 590 311,00 F., soit un équilibre tant en recettes qu'en dépenses de 4.861.412,00 F.

Les projets d'investissements engagés en 1997 et non terminés ont été réinscrits : La création et l'aménagement au centre nautique d'un espace d'accueil et de mise en scène de la gastronomie et des savoir-faire locaux pour 1,3 million de francs, dont l'ouverture est prévue dès la prochaine saison touristique ; La réfection des pistes forestières de Bonneau et des Marais réalisées début 1998 pour 300.000 F. et subventionnés à hauteur de 76 %. Sont également prévus différents travaux de voirie pour 553 268 F. grâce au financements alloués par l'Etat (DGE : 60 000F.), et le Conseil Général (FDAVC 106.000F., et FDAEC 104.305F.) , la remise en état des terrains de tennis pour 50 000F., et l'acquisition de matériel d'entretien de la voirie pour 61 500F.

**ROUTE DU STADE :** Après étude de ce dossier avec M. LIADOS, Conducteur de travaux à la Direction départementale de l'Équipement de COURTRAS, il est décidé de reporter une partie des travaux programmés initialement, afin de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ce projet. Une deuxième consultation sur les nouvelles bases sera effectuée auprès des entreprises ayant déjà répondu à l'avis d'appel public à candidature lancé le 16 janvier 98.

**PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :** Suite à un certificat d'urbanisme négatif délivré dans le village de Fenouil, le Conseil Municipal demande à l'administration de relancer ou de faire évoluer la procédure du plan d'occupation des sols prescrit le 31/08/1984 et non mené à son terme à ce jour.

#### *Séance du 22 mai 1998*

**TRAVAUX DE VOIRIE :** Après appel d'offres, les travaux d'assainissement pluvial, renforcement et revêtement de la route du stade sont confiés à l'entreprise LAURIERE. Il est décidé par ailleurs, d'équiper le tracteur d'une nouvelle turbotoiseuse de marque ROUSSEAU, une subvention de 40 000 F est attribuée à cet effet par le Bureau de l'Association Foncière de Remembrement.

Les travaux de gravage sur une longueur de 2400 mètres de pistes forestières de Bonneau et des Marais ont été réceptionnés.

**RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT :** Ce rapport annuel obligatoire reprend les indicateurs sur les prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Syndicat Intercommunal de ST MEDARD DE GUIZIERES, et du réseau d'assainissement dont la gestion et l'entretien sont assurés par la commune.

**CENTRE NAUTIQUE :** Une surveillance de la baignade est assurée tous les après-midi par un B.N.S.S.A. et les

### *Séance du 28 octobre 1998*

**SICTOM DU LIBOURNAIS :** Suite à la délibération du Comité Syndical pour la collecte des déchets ménagers concernant l'adhésion de la commune de Le Fieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999, le Conseil Municipal accepte les conditions financières progressives d'adhésion de cette commune au SICTOM, qui lui feront atteindre le même tarif que les autres communes en 2003, ceci afin de ne pas lui faire supporter le passif en matière d'évacuation des refus stockés sur le site de St Denis De Pile.

**P. S. O. :** Le Conseil Municipal donne avis favorable, par 10 voix pour et une contre, à la prolongation jusqu'au 31 décembre 1999 du Syndicat Mixte de Développement Touristique du Grand Libournais (P.S.O.) initialement créé pour trois ans jusqu'au 30 juin 1998, et approuve le renouvellement de l'adhésion de la commune de St Christophe De Double ainsi que les nouvelles adhésions de Petit-Palais-Et-Comemps et de Jugazan.

**DELEGATION DE COMPETENCE :** Considérant que la Communauté de communes du Pays de Coutras envisage, après modification de ses statuts, de se doter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999, de la compétence dévolue au syndicat mixte P.S.O. en matière touristique afin de se substituer, au sein de ce syndicat, à ses quatre communes adhérentes, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide : 1°/de déléguer à la C.C.P.C. la compétence dévolue au Syndicat mixte de développement touristique du Libournais dont l'objet est le suivant : « La coordination du développement des actions touristiques, la mise en place d'une politique spécifique en matière d'hébergement, la définition et la mise en place d'actions thématiques et l'affirmation d'une identité du secteur Libournais dans le cadre d'une démarche Pôle de Séjour Organisé sur le territoire Libourne - Saint Emilion - Vallées de l'Isle, de la Dronne et de la Dordogne » 2°/d'approuver la modification de l'article 4-2.4 dernier alinéa des statuts de la Communauté de communes qui serait ainsi libellé : « Exercer toutes compétences touristiques ».

### *Séance du 6 novembre 1998*

**TRAVAUX DE VOIRIE :** Après étude faite par la Subdivision de l'Équipement de COUTRAS, le conseil accepte la remise en état d'une partie du chemin de l'Homme Mort sur une longueur de 80 mètres reliant les RD 123<sup>01</sup> et 123<sup>02</sup>, en complément des travaux de renforcement importants actuellement réalisés sur la RD 123<sup>01</sup>. Un dossier de demande d'intégration dans la voirie départementale sera constitué pour cette portion de route.

**CONVENTION DE GESTION :** Le Conseil accepte le principe de proroger par avenant à effet du 1<sup>er</sup> novembre

la convention avec le Comité d'Organisation des Loisirs en date du 1<sup>er</sup> août 1993 portant mise à disposition du centre nautique (plan d'eau, pêche, gestion des parkings) et concédant à cette association l'organisation des activités touristiques et de loisirs (fête locale, défi-sport, etc...).

**INCENDIE DU 23/06/98 :** Considérant les dommages causés par l'incendie du 23 juin 1998, sur une surface d'environ 12 hectares de bois section XH n°107 à 116 et 135 à 146, lieu dit La Caraille, le conseil municipal demande au service du cadastre la création de subdivisions fiscales pour les parcelles qui ont subi un sinistre en vue d'un déclassement partiel de nature de culture au 1/1/99, et sollicite le bénéfice d'un dégrèvement de la taxe foncière afférente aux propriétés boisées sinistrées.

### *Séance du 10 décembre 1998*

**CHENIL DU LIBOURNAIS :** Le conseil adopte le projet de statuts modifié présenté par le syndicat intercommunal qui va assurer la gestion directe du chenil comprenant fourrière et refuge sur le site de ST SAUVEUR DE PUYNORMAND. Les heures d'ouverture au public du chenil sont du mardi au samedi de 14 heures à 18 heures. Les animaux errants devront être amenés avec un ordre de mission de la Mairie.

**LUTTE CONTRE LES RAGONDINS :** Considérant qu'il est nécessaire d'organiser des luttes collectives contre les ragondins dont on connaît les effets dévastateurs pour les cultures et les étendues d'eau, le conseil décide d'adhérer au groupement intercommunal de défense contre les ennemis des cultures de la vallée de l'Isle.

**Des appâts seront ainsi fournis par la Fédération Départementale et les propriétaires de plan d'eau pourront s'en procurer sur inscription en Mairie au prix de 5,30 F. le kg.**

**CADASTRE :** Un lecteur reproducteur de micro-fiches cadastrales est rétrocédé par la Ville de COUTRAS.

**BATIMENTS COMMUNAUX :** Suite à la visite de M. DUPRAT, Architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, il est décidé de constituer un dossier de demande de subvention pour le remplacement des menuiseries façade nord de l'école. L'avis de l'architecte des bâtiments de France sera sollicité pour des travaux de gros œuvre à l'église, l'installation d'un chauffage, et la mise aux normes de l'éclairage.

**TELETHON :** La collecte organisée lors de la journée nationale du 5/12, a permis de recueillir la somme de 1.570 francs pour la recherche médicale contre la myopathie, (dont 1.250 francs à l'école primaire)

## ACTUALITES COMMUNALES :

### INAUGURATION LA FORET LE 10/10/98



Melle HURTAU, premier Adjoint, en accueillant les personnalités, rappelait que cette cérémonie marquait également le dixième anniversaire de la hase nautique réalisée à l'initiative de M. AUTIER. Elle précisait que cet espace d'accueil et de mise en scène de la gastronomie comprend une salle panoramique de 60 couverts, et une salle où sont exposées des vitrines de produits de la région, le tout constituant un excellent relais promotionnel des productions locales.

M. AUTIER, précisait que le projet, soutenu par le Communauté de Communes du Pays de COUSTRAS, a obtenu des subventions européenne, régionale, départementale, et de l'Etat. Il remerciait l'architecte Frédéric AUTIER, auteur du projet, et tous les acteurs qui ont permis sa réalisation.

Pierre BARRAU, conseiller général, faisait un bref historique du centre nautique qu'il connaît bien.

Bernard MADRELLE, Député, citait ce complexe qui permet aux touristes de retrouver calme et sérénité.

Philippe MADRELLE, élargit ensuite le discours à « notre magnifique département dans lequel il fait bon retrouver ses racines », et terminait par ces mots : « SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE fait honneur à la Gironde »



### M. LE MAIRE HONORÉ PAR M. LE PREFET

Par arrêté du 14 décembre 98, Monsieur le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde a décerné à Monsieur Guy Jean AUTIER, Maire, la Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale, Echelon Or.

Elu du Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE depuis 1959, Monsieur AUTIER occupe les fonctions de Maire depuis le 27 Mars 1977.

Parmi les nombreux investissements, il a lancé notamment la réalisation de quatre tranches du réseau d'assainissement collectif, la mise en œuvre de deux lotissements communaux, etc...

Il est également :

- Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de COUSTRAS depuis sa création à laquelle il était tout à fait favorable
- Président de l'Association Foncière de Remembrement de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE, et à l'initiative du remembrement forestier en 1983. Il a participé au remembrement des terres en 1963.
- Président du Syndicat de Défense des Forêts Contre l'Incendie regroupant cinq communes (CHAMADELLE, LES EGLISOITTES, LE FIEU, ST ANTOINE SUR L'ISLE et ST CHRISTOPHE DE DOUBLE)
- Fondateur de l'ACCA dont il a été président en 1979
- Il a représenté la commune en toute impartialité au sein de nombreux syndicats intercommunaux auxquels elle adhère.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Ministère de l'Intérieur

### MÉDAILLE D'HONNEUR RÉGIONALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'AQUITAINE ET PRÉFET DE LA GIRONDE

N° 81 8077 07 54 94 du 22 août 1998

LEAN LA MÉDAILLE D'HONNEUR Régionale Départementale et Communale  
OCCASION

à Monsieur Guy AUTIER

Maire, MAIRIE de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE

LA MÉDAILLE : OR

en reconnaissance de son engagement au service des Collégiaux Trévinois.

ENTRÉ EN VIGUEUR LE 14 Décembre 1998

LE PRÉFET

Cette distinction qui vous honore, Monsieur le Maire, vient récompenser quarante années consacrées avec efficacité et dévouement au service de la commune.

Les conseillers et le personnel municipal partagent votre joie et vous expriment leurs vives félicitations.

## COMITE D'ORGANISATION DES LOISIRS

Alain ARNOUD, Président

### Bilan de la pêche

- A l'heure du bilan de la saison 1998, le comité d'organisation des loisirs exprime sa satisfaction face à la fréquentation de la pêche au centre nautique avec une recette de 30 565,00 Francs.

- Les cartes journalières ont connu un grand succès. La friture de gardons abondante a été très appréciée par les petits comme les grands et de belles carpes n'ont pas manqué de casser quelques lignes.

- Un week-end pêche aux carnassiers a eu lieu les 21 et 22 novembre, le prochain aura lieu les 23 et 24 janvier 1999.

- Le 1<sup>er</sup> décembre 98 a eu lieu l'empoissonnement pour la saison 1999. Détail empoissonnement :

- 250 Kg de gardons de 1-2 étés
- 200 Kg de carpes reproducteurs de 1 à 2 Kg
- 1 000 Feuilles de carpes de 1 été ( 8 / 10 cm )
- 5 carpes amours Blancs

La réouverture de la pêche aura lieu le 27 février 1999

### Entrée du plan d'eau :

- Malgré une saison avec des conditions peu favorables ( juin, début juillet ), nous avons enregistré 2 198 entrées de week-end et 1 507 entrées en semaine du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août, soit un total de 3 708 entrées, plus 840 Francs d'abonnements qui donnent une recette de 37.920,00 Francs.



### La fête locale

- Elle s'est déroulée les 17, 18, et 19 juillet. C'est avec un week-end très ensoleillé que la fête locale, cette année encore, fut une réussite grâce à vos efforts. Nos remerciements aux artisans, commerçants, aux associations locales et certains sportifs pour leurs dons au profit de la course cycliste, aux signaleurs de carrefours, aux voitures ouvrières de la course pour assurer le maximum de sécurité, aux artificiers bénévoles pour cette lourde tâche de monter et tirer le brillant feu d'artifice offert par la municipalité et enfin au public pour être venu aussi nombreux.

Merci à tous

La fête locale aura lieu le week-end du 17/18 juillet 1999.

### Défi Sport 1998



- Une fois de plus Saint Christophe de Double s'est classée première des communes du département comptant moins de 1 000 habitants et sixième du classement de la région Aquitaine pour le défi sport du 17 mai dernier avec un total de 407 participants aux diverses activités sportives proposées au public. La commune a témoigné une fois de plus du dynamisme de ses nombreux clubs sportifs et de ses associations ainsi que l'école qui a répondu à l'appel et organisé l'encadrement des élèves. Un succès dû aussi aux participants de tout âge. Le trophée a été remis au cours de la soirée des dirigeants sportifs aquitains, qui se tenait dans le cadre de CONFOREXPO, le 13 novembre dernier.

Bravo à toutes et à tous

*Le bureau vous présente ses Meilleurs Vœux pour l'année 1999*

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Jean Louis BOSCOQ, Maire de COUTRAS, Président

### LA FETE DE L'ETE

La première grande fête organisée par les quatre communes réunies depuis trois ans au sein de la Communauté de Communes du Pays de COUTRAS (C.C.P.C.) s'est déroulée cette année à SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE.

Commencée avec la fanfare et les majorettes de COUTRAS, elle s'est déroulée pendant deux jours avec un programme offert au public très varié.

Plus de 1500 personnes ont fréquenté cette fête qui alliait charme, calme et fraîcheur au bord de l'eau.

Merci aux organisateurs.



## Communauté de Communes du Pays de Coutras Grande Fête de l'été

**SAMEDI 27 JUIN** 19 h 00 Majorettes  
23 h 00 Groupe folklorique  
22 h 00 Spectacle pyrosymphonique  
22 h 00 Grande soirée dansante avec **Michel CURSAN**

**DIMANCHE 28 JUIN** 11 h 00 Sonneurs de trompes de chasse «Les Veneurs Bordelais»  
Messe champêtre  
15 h 00 Illusionniste **Gérard DELIBIE**  
16 h 00 à 19 h 00 Vidéo Karoké avec écran géant

Base nautique de **Saint-Christophe-de-Double**

**ANIMATIONS PERMANENTES**

MODELISME AQUATIQUE  
INITIATION AU CANOË-KAYAK  
PROMENADES A PONEY ET A CHEVAL  
PRESENTATION DE PRODUITS DU TERROIR

*Entrée et spectacles gratuits*

Les Communes du Nord Gironde



## STE D'EXPLOITATION TOURISTIQUE

Jean BAZILE, Président S.E.T.

### LE PETIT DOUBLEAU

Pour la saison 1998 l'exploitation du snack bar avait été confiée à Madame PAIN comme les deux années précédentes.

Le chiffre d'affaire 188.980 F TTC et la marge nette + 46.979 F (pour 47.078 F en 1997) sont comparables à la saison précédente. Il faut noter que cette saison entre la coupe du monde de Foot ball et les conditions climatiques la période de grosse activité a été réduite du 14 juillet au 15 août.

### LE CAMPING

Baisse du chiffre d'affaire depuis 2 ans principalement due à un changement de type de clientèle. Touristes beaucoup plus mobile en camping et qui s'arrêtent 1 nuit au maximum 2 nuits et puis reprennent leur périple. Avec les activités de l'OMSCL de Coutras nous avons bénéficiés de la venue de plusieurs groupes de jeunes et de leur encadrement. L'exploitation pour la saison 98 a été confiée à Mr MARCERON.

La marge nette est comparable à celle de la saison passée 12 057 F (pour 12 834 F en 1997).

### LE RESTAURANT LA FORET

Dans sa nouvelle configuration l'exploitation du restaurant a été confiée à Mr MARCERON pour la période du 01/06/98 au 31/12/98 avec une redevance de 6 000 F par mois soit 42 000 F pour la période considérée, pour la SET.

Monsieur MARCERON ne souhaite pas renouveler son contrat.

• La Société d'Exploitation Touristique a donc versé à la commune au titre de la saison 1998 : 71 517 Francs

• Vu les nouvelles dispositions fiscales, à partir du 1/4/1999, relatives aux conditions d'impositions des associations ayant leurs activités dans le domaine concurrentiel ; il est fort probable qu'il faille trouver un autre mode de gestion pour ces 3 établissements des la saison 1999.

## CAVE VINICOLE INTERCOMMUNALE

Jean Jacques RESSE, Président

JANVIER 1939 ..... JANVIER 1999 :

### 60 ANS

Nous avons récolté cette année 6871 hectos dont :

348 de blanc et 6523 hectos de rouge.

Nos vins ne sont pas encore tout à fait prêts, cependant ils laissent présager un millésime 1998 de haute qualité.

Un investissement important a été réalisé au niveau de la réception de la vendange pour essayer, tout en restant raisonnables, d'améliorer les conditions de travail de nos sociétaires et de nos saisonniers.

Il nous a fallu enregistrer le départ des vignobles du Trey et ceux de notre ancien Président Pierre BERTRAND, achetés par la Guilde du Vin de Bernard MAGREZ, qui a préféré construire un cuvier moderne à La Chaux ...

La gestion de notre vignoble est difficile et nous inquiète un peu, cependant, nous avons espoir, quelques jeunes s'agrandissent et nous font confiance.

Chaque année, lorsque nous avons pu le faire, nous avons constitué des réserves pour passer les périodes moins fastes ; Notre gestion est saine et rigoureuse, notre taux d'endettement non inquiétant. Notre vente au chai marche bien. Le rapport qualité/prix de nos produits est tout à fait remarquable. Nous remercions ceux et celles qui l'ont compris et qui le transmettent ...

Quelques chiffres...	1994	170 hectares	6046 HL
	1995	131 hectares	4842 HL
	1996	199 hectares	8805 HL
	1997	187 hectares	9414 HL
	1998	127 hectares	6871 HL

**Roy Galant**

**BORDEAUX**

APPELLATION BORDEAUX CONTRÔLÉE

### Coordination des activités de l'aire nautique

L'ors du conseil municipal du 28 octobre 98 j'ai fait savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 je ne voulais plus assurer cette tâche estimant que vu l'absence de réflexion prospective à 3 ou 5 ans sur l'aire nautique et l'absence d'un budget propre il ne m'était pas possible d'assurer un travail efficace.

Jean BAZILE

# Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

# du Nord Libour nais

## PROPRIÉTAIRES BAILLEURS ET LOCATAIRES :

*Les aides financières de l'ANAH*

### PRINCIPE

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat propose des subventions pour la réhabilitation de logements de plus de quinze ans, destinés à être loués pendant dix ans à titre de résidence principale.

Ces aides sont ouvertes aux propriétaires bailleurs et aux locataires.

### MONTANT

Quatre types de subventions sont proposés : 25 % du montant TTC des travaux subventionnables par l'ANAH.

Le logement doit être loué, après travaux, pendant dix ans.

Le montant du loyer après travaux est libre.

35 % ou 45 % (suivant les communes) du montant TTC des travaux subventionnables par l'ANAH. Le montant du loyer est réglementé pendant neuf ans. Le locataire pourra bénéficier de l'API

(Aide Personnalisée au Logement), qui pourra être versée directement au propriétaire.

70 % du montant TTC des travaux subventionnables par l'ANAH.

Il s'agit de logements destinés aux personnes disposant de faibles ressources (Programme Social Thématique). Le montant du loyer est réglementé pendant neuf ans, ainsi que l'attribution des logements. Le locataire pourra bénéficier de l'API (Aide Personnalisée au Logement), qui pourra être versée directement au propriétaire.

Le **Conseil Général** de la Gironde peut dans certains cas attribuer une aide supplémentaire plafonnée à 10 000 F par logement, dans le cadre

du Programme Social Thématique.



### PRINCIPE

La Direction Départementale de l'Équipement propose une Prime à l'Amélioration de l'Habitat aux propriétaires (ou usagers) d'un logement de plus de 20 ans, occupé à titre de résidence principale.

L'attribution de cette aide est conditionnée à un plafond de ressources, dépendant du nombre de personnes vivant au foyer et de leurs revenus.

### MONTANT

25 % ou 35 % du coût TTC des travaux retenus par la DDE dans la limite de 70 000 F TTC ou de 85 000 F TTC de travaux suivant les communes et les revenus.

50 % du coût TTC des travaux retenus par la DDE dans la limite de 40 000 F TTC pour des travaux d'adaptation du logement aux besoins des personnes handicapées.

50 % du coût TTC des travaux retenus par la DDE dans la limite de 28 000 F TTC pour des travaux d'adaptation du logement aux besoins des travailleurs de nuit.



## POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS CABINET URBANIS

180 boulevard George V - 33000 BORDEAUX  
Tél. 05 56 51 83 79 - Fax 05 56 98 19 62

## AGRICULTEURS :

*Les aides financières du Conseil Général*

20 % du coût HT des travaux retenus par le Conseil Général de la Gironde dans la limite de 75 000 F HT. Ces aides sont destinées aux logements des exploitants et salariés agricoles, utilisés à titre de résidence principale. Leur attribution dépend du niveau de ressources et de la superficie de l'exploitation, pour les exploitants.

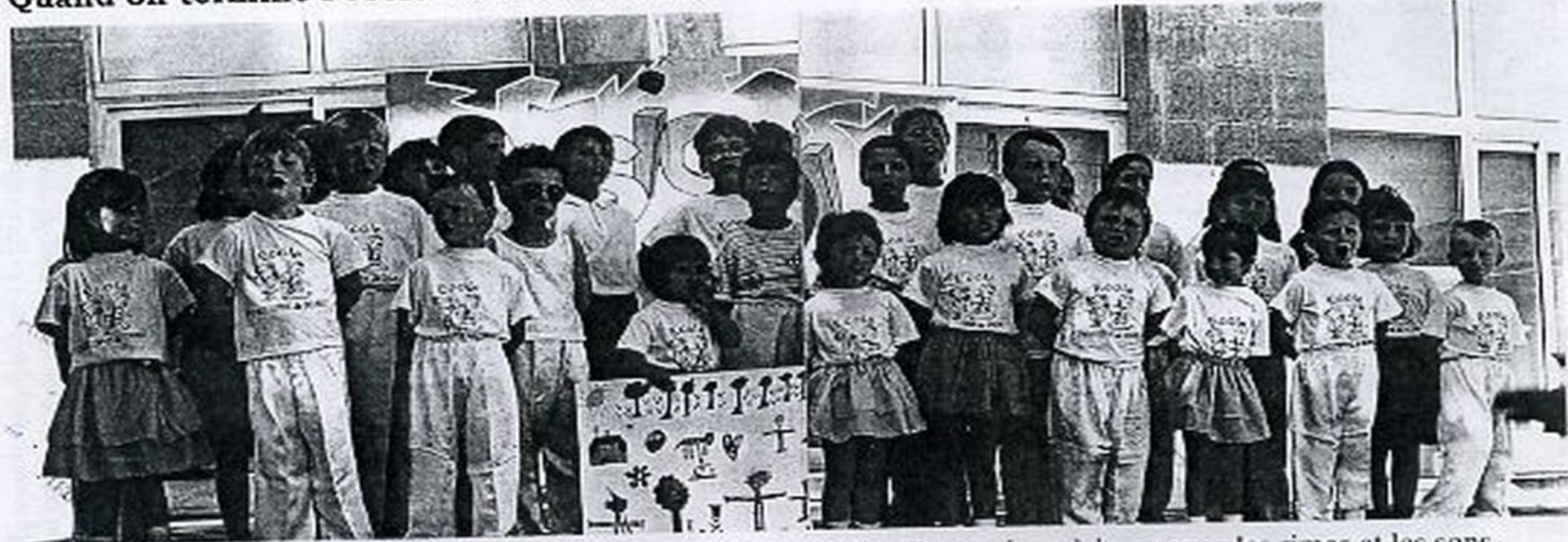
35 % du coût HT des travaux retenus par le Conseil Général de la Gironde dans la limite de 75 000 F HT. Pour les exploitants bailleurs, aménageant des logements pour leurs salariés agricoles.

*Pour être subventionnables par la DDE et l'ANAH, les travaux doivent obligatoirement être réalisés par des professionnels du bâtiment. Ces travaux concernent : l'amélioration du confort intérieur, le gros œuvre, les économies d'énergie.*

**ATTENTION : NE JAMAIS COMMENCER LES TRAVAUX AVANT  
D'AVOIR REÇU L'ACCORD ÉCRIT DU SERVICE INSTRUCTEUR**

## EDUCATION - JEUNESSE

Quand on termine l'école en chantant .....



Il était une fois, Dame Musique,  
Qui, en se promenant dans la Double,  
Découvrit les charmes de notre village.  
Elle en fut si satisfaite qu'elle accorda...  
De bonnes notes aux enfants de l'école !

Alors ils se mirent à jouer avec les rimes et les sons  
A chanter à l'unisson,  
A jouer de la guitare, du synthé et du clairon,  
A danser avec des pompons  
Et à « râper » au rythme des violons !  
Ainsi naquit « MUSICOLE ».

Quand on reprend le chemin de l'école ....



Depuis la rentrée, Madame ARGENCE, nouvellement nommée, a pris son poste d'enseignante auprès des élèves des cours élémentaires et moyens, les plus jeunes de la maternelle au cours préparatoire ayant retrouvé leur maîtresse habituelle. Et c'est dans un cadre rénové que ces 38 écoliers bénéficient d'un enseignement enrichi d'expériences aussi variées qu'éducatives : visites

d'expositions sur la Préhistoire et l'Archéologie du canton de COUTRAS, éducation à la solidarité par la vente de créations artistiques au profit du téléthon, enseignement d'une langue vivante avec Monsieur BIGOT, Professeur d'anglais, sortie au cinéma à l'occasion des fêtes de Noël.

- AUTOUR DE NOUS -



Le 7 juin 1998, Joyeuse Fête pour la Profession de Foi de Mickaël, Hélène, Sébastien, Jennifer, Juliette, Ludovic, et Audrey, Monsieur l'Abbé DAVID présidait la cérémonie à laquelle assistaient les parents et les amis venus nombreux ce jour-là pour entourer les jeunes attachés à la paroisse.

**Messe dominicale :**

Tous les Dimanches à 10 heures à SAINT CHRISTOPHE

**Baptêmes :**

Les parents qui désirent faire baptiser leur enfant viennent l'inscrire à une permanence trois mois à l'avance et ils participeront à une rencontre des parents. Prochaines rencontres des parents mercredi 13 janvier, jeudi 11 février, jeudi 11 mars, jeudi 15 avril. S'adresser au Presbytère de COUTRAS 10 Rue Gambetta.

**Mariages :**

Dans le cadre de leur préparation au mariage, les fiancés participent à deux rencontres de fiancés.

Première rencontre le jeudi 4 février 1999 au Presbytère de COUTRAS.



**Mariages :**

Le 10.01.98 - LIONARD Jean Marc et KALUGINA Tetyana Liouba  
« Le Bourg »

Le 18.04.98 - ARGENCE Robert Antoine et DONIER Isabelle  
Catherine « Pinceguère »

Le 22.08.98 - CABIROL Jean-Marie Bertrand Serge et CHALOUB  
Hind « Paillet »

**Carnet Rose :**

Le 26.02.98 - MONTAUD Pauline  
« Le Grand Chemin »

Le 06.04.98 - HONDRAT Emma André Ulyssie  
« Le Bourg »

Le 07.05.98 - RONGIERAS Leo Christian Jean-Pierre  
« Le Bourg »

Le 28.08.98 - GIRET Baptiste « Lotissement Le Barrail »

Le 13.10.98 - LANDREAU Damien Emilien  
« Le Fougeron »

Le 26.12.98 - TEJERO Camille « Beauregard »

Félicitations aux heureux parents et aux nouveaux époux  
La Municipalité leur adresse tous leurs vœux de bonheur.

**Décès :**

Le 26.01.98 - VEYSSIERE née PHILIATREAU Irène  
« Paillet »

Le 01.02.98 - RINGUET Joseph  
« Pinceguère »

Le 22.05.98 - YONNEAU née DEVEAU Louise  
« Serge »

Le 27.05.98 - VEYSSIERE René  
« Paillet »

Le 27.05.98 - HAEN née ZAMBEAUX Madeleine Marie Antoinette  
« Chantecaille »

Le 17.06.98 - DEVILLE Yves Alban  
« Pinceguère »

Le 10.07.98 - BERGERE née BORDAT Berthe  
« Beytout »

Le 06.12.98 - PEYSSARD Yves Daniel  
« Le Pigeon »

La Municipalité adresse ses très sincères condoléances à leurs familles et amis.

## VIE ASSOCIATIVE

**Yves GUILLON**

*Président Club des Amis du 3<sup>e</sup> Age*

Le Club continue, malgré de nombreux départs, une nouvelle année d'activités, et présente à tous les habitants de notre commune ses meilleurs vœux de bonheur et santé.

Les années qui viennent de se terminer nous ont fait découvrir beaucoup de régions agréables. Cette année, nous avons vu « Le Norway » ancien paquebot France en rade du Verdon, ce fut pour tous je crois une belle journée. Une autre sortie nous a fait découvrir un centre de recherche agronomique et le village médiéval de VIANNE. Le dernier nous a conduit à la visite des établissements « Brouette et petit-fils » et à « l'ange bleu » pour une représentation d'opérette que nous avons tous appréciée.

**Jacky BERJONNEAU**

*Président des Boulistes de la Double*

Le club des boulistes de la Double poursuit son chemin, 10 concours se sont disputés avec une moyenne de 25 doublettes pour chacun d'eux.

Un concours réservé aux licenciés du club lors de la fête locale suivi du traditionnel repas (entrecôte)

Pour clôturer dans la bonne humeur, le repas de fin de saison a réuni les fidèles de la petite boule, à l'issue duquel chacun des participants aux doublettes engagées dans le classement annuel a été récompensé.

Le Président remercie toutes celles et tous ceux qui accordent leur confiance au club et qui participent à le faire vivre.

Un souhait pour la saison 1999 qui débutera en avril: « qu'elle soit aussi bonne, sinon meilleure, que la saison passée et que tous les adhérents prennent autant de plaisir à se retrouver autour du cochonnet »

Le bureau vous souhaite ses Meilleurs Vœux pour l'année 1999.

**Laurent VERGNAUD**

*Président de la JEUNESSE SPORTIVE ST CHRISTOPHE*



Je tiens au nom de tous les membres de la J.S.S.C. ainsi qu'au mien à vous présenter nos vœux pour cette année 1999 ; Qu'elle vous apporte santé et prospérité.

### COMPTE RENDU DE LA SAISON 97-98 :

Les poussins sont composés de 5 filles et 6 garçons (pour la plupart débutants dans ce sport) . Malgré leur combativité et une progression constante, n'ont pas pu dans cette saison se hisser au niveau des autres équipes qu'ils ont rencontrées.

Les moins de 15 ans, équipe de copains qui se connaissent bien, cela s'est vu sur le terrain, ils ont fini premier de leur poule, et premier de la triangulaire, qui opposait les premiers des trois poules du championnat.

Les seniors : très bonne saison qui nous a permis de finir premier de notre poule, mais ils ont perdu en finale et se sont retrouvés deuxième sur toutes les poules qui composaient leur championnat.

Tant qu'aux autres catégories, une entente avec LES PEINTURES nous a permis de les faire évoluer dans le championnat.

Le tournoi de foot qui a clôturé la saison s'est bien déroulé.

### SAISON 1998-1999 :

La soirée des grillades a connu un franc succès. Le nombre des convives en progression constante, fait de cette animation l'un des points culminants de l'été avec la fête du village.

Le loto du 4/12 : Merci à tous ceux qui ont fait que cette soirée se soit bien déroulée.

Cette saison, les résultats sont moins bons mais nous souhaitons que la deuxième partie du championnat se déroule sous de meilleurs auspices car notre but est le maintien.

Pour les moins de 17 ans, le championnat est plus dur car, cette année pour eux, le défi est grand, ils se trouvent confrontés à des équipes dont l'âge moyen est plus élevé qu'eux. Mais souhaitons que par leur combativité, cet handicap ne soit pas un obstacle.

A noter : le 13 Mars, est programmée une soirée poule au pot., et la date d'un loto sera fixée ultérieurement.

Bonne saison à tous, et vive la J.S.S.C.



## MME CYREN-DECOLY

Présidente du MOTO CLUB COUTRILLON

COUTRAS sera en Mars 99 la capitale du Moto Cross en Aquitaine.

**En effet, le MOTO CLUB COUTRILLON accueillera les 20 et 21 Mars une épreuve du championnat régional de moto-cross.**

Cette manifestation rassemblera 220 pilotes (toutes catégories) venus d'Aquitaine. Le temps d'un week-end, ils rivaliseront de talent pour nous offrir un concentré d'émotions fortes.

Est-il nécessaire de rappeler que le circuit de SAINT CHRISTOPHE DE DOUBLE agréé par la Fédération Française de Moto est un terrain d'entraînement réputé. Plébiscité par la presse spécialisée, il figure au hit parade des meilleurs circuits de moto-cross de France.

Ainsi le reste de l'année, les dimanches et jours fériés, n'hésitez pas à venir voir les pilotes évoluer sur le circuit.

Le MOTO CLUB COUTRILLON c'est aussi une école de pilotage encadrée par un Educateur Sportif Breveté d'Etat. Pour la découverte de la moto en toute sécurité, notre école propose des cours de pilotage dès six ans, le samedi après-midi tous les jours.

Renseignements : Tél. 05 57 74 60 60

## Serge PATRI

Président de l'Association Intercommunale De Chasse Agréée

L'A.C.C.A. a tenu son assemblée le 4 juillet 1998 à 15H00. Ont été réélus J. Paul MERCIER, Serge PATRI et Michel FURET pour siéger au conseil d'administration pour une durée de trois ans.

Régis CONESA, trésorier, a présenté les comptes :

Recettes : 75 720 francs provenant essentiellement des cotisations des membres, des manifestations (loto, Ball-trap) et des subventions fédérale et communale.

Les dépenses proviennent essentiellement de l'achat de gibier : 560 faisans, 230 perdreaux, 9 lièvres, 60 jeunes canards, 20 colliers chevreuils (prix du collier : 280 francs).

Manifestations : L'A.C.C.A. a participé au défi sport, a organisé un loto et un Ball-trap.

Bénéfice du loto et du Ball-trap : 10 030,86 francs.

Xavier MALAISE, Président, a fait adopter le règlement intérieur élaboré par le conseil d'administration de l'A.I.C.A. pour la saison 98-99. L'assemblée générale a adopté à l'unanimité la demande d'adhésion à l'A.I.C.A. des communes de Chamadelle et des Eglisottes. Ces adhésions ont été confirmées par arrêté préfectoral le 11 décembre 1998.

Le secrétaire, Serge PATRI, rappelle que 25 personnes des chasseurs et non chasseurs, sont montés à PARIS le 14 février 1998 pour manifester contre la fermeture de la chasse en février et la mise en place de NATURA 2000 sans concertation. Il rappelle également qu'en juin les sénateurs avaient voté une loi autorisant la chasse en février et à l'heure où se tenait l'assemblée générale, les députés entérinaient la loi votée par les sénateurs.

Depuis : le conseil d'état a annulé plusieurs arrêtés préfectoraux fixant les ouvertures et les fermetures au gibier d'eau.

Les gardes nationaux ne veulent plus travailler sous les ordres des Présidents de Fédération et demandent à être fonctionnarisés

Le 18 décembre 1998 le tribunal administratif de Pau annule les arrêtés préfectoraux fixant la fermeture du gibier d'eau et des oiseaux migrateurs au 28 février 1999, dans les départements des Landes, du Gers et des Hautes-Pyrénées.

**Le loto de la chasse aura lieu le 30 janvier 1999 à 21 HEURES 00 dans la salle polyvalente.**



## Liliane BOUVRY

Présidente des Tonics de la Double

La saison 98-99 se déroule bien sous l'animation de Agnès MANTELLATO, Monitrice diplômée d'Etat dans de nombreuses disciplines de gymnastique volontaire. Actuellement, nous pratiquons Step et Fitness. Ces séances sont accessibles à tous et se déroulent salle polyvalente tous les lundis à 19 heures 30.

Le Club souhaite à chacun une année 1999 tonique et dynamique, et dans une parfaite santé.

## AU FIL DE NOTRE HISTOIRE

Année 1948

Editions « A L'ÉTOILE »

Extrait du GUIDE PROFESSIONNEL BORDELAIS

Canton : Contrats — Avez : LIBOURNE — GIRONDE — 1149

### SAINT-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE

Canton de Contrats, Arrondissement de Libourne.

Hameaux : 54.  
Nombre d'habitants : 828 (Doublots). Sup. 3.566 ha.

P. T. T.  
Cabine téléphonique.  
Fête patronale : dernier dimanche de juillet.

Société sportive : Foot-ball.  
Syndicat et sociétés agricoles :  
Syndicat agricole, Coopérative de motoculture, Coopérative de vinification : Papillaud, président.

Monument à voir : château XIII<sup>e</sup> siècle.

Maire : Papillaud, à La Croix, T. 1.

Adjoint : Autier, Le Tray, T. 2.  
Secrétaire de mairie : Deville.

Recette buraliste : Junqua.  
Écoles primaires : de garçons, Toubé; de filles : Mlle Géréti.

École supérieure : Rouzoul, institutrice.

Culte catholique : Chassaing, curé.

ASSURANCES (Agent d'). — Deville Jean.

BESTIAUX (Marchands de). — Gabirol Roger. — Hervouet Auguste.

BOUCHERIE. — Tissier.

BOULANGERIES. — Aubineau. — Gantch.

CAPES, BARS, BRASSERIES. — Junqua. — Therrien.

CHARPENTES ET CHARPENTIER. — Borne.

CHARRON. — Rolland.

COIFFEUR. — Bellanger.

TABACS. — Junqua.

VINS (Courtiers en). — Farges. — Pradeau.

CYCLES ET MOTOS. — Brillot Fils.

ÉPICERIES. — Brillot. — Deville. — Gautet. — Therrien.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES. — Lafaye. — Lapière. — Papillaud. — Sautreau.

FORGES. — Brillot. — Dussoutras.

GRAINS ET ISSUES. — Deville.

MACHINES AGRICOLES. — Brillot Fils. — Dussoutras.

QUINQUAILLERIE. — Brillot Fils.

SCIERIE MÉCANIQUE. — Borne Armand.

## RETROSPECTIVE 1998

### DISTINCTIONS

Des médailles d'honneur du travail ont été décernées aux personnes suivantes lors de la promotion du 14 juillet 98 :

#### Médaille D'OR

M. SEPEAU Jacques « Le Frappier »

#### Médailles L'ARGENT

M. ANDRIEUX Denis « Seguire »

M. BANIZETTE Michel « Chollet »

M. MOULINIER Christian « Le Bourg »

M. PREVOST Jean « Le Limousi »

*Félicitations à chacun pour ces nombreuses années de labeur.*

### UNE MARCHÉ DE 430 KILOMÈTRES :

Partis de PLAIMPIED (Cher) le 12 juin, pour arriver à LIBOURNE le 20 juin, soit 430 kilomètres, à la suite d'un pari entre un grand-père et son petit-fils, trois marcheurs ont été hébergés par Monsieur l'Abbé DAVID, et se sont restaurés au Petit Doubleaud lors de leur passage à pied à SAINT-CHRISTOPHE.



Bravo à Roger DABON, 69 ans, Pascal RICHET, 33 ans, son petit-fils, et Guy SADTCHIKOFF, 63 ans

C'était notre commune il y a 50 ans !... Ce demi-siècle a été marqué par l'évolution des structures qui a entraîné des changements significatifs. Malgré les fluctuations économiques de la région qui ont eu des incidences sur la répartition géographique de la population, certaines familles restent encore ancrées à Saint Christophe où elles sont implantées depuis plusieurs générations. Quelques patronymes gardent une consonance bien familière.

De nouveaux habitants ont fait le choix de résider chez nous et certains participent avec plaisir à toutes les manifestations.

**A tous, nous disons :**

« Soyons les bienvenus dans notre commune ! »

